Regroupement familial, l'aveu d'une grave erreur

Article rédigé par RT France, le 22 octobre 2018

Source [RT France] L'écrivain Denis Tillinac revient pour RT France sur le récent aveu de l'ex-président Valéry Giscard d'Estaing, confessant «regretter le regroupement familial».

Au soir de ses jours et selon plusieurs témoignages, Valéry Giscard d'Estaing, président de la République entre 1974 et 1981, regrette une décision politique lourde de conséquences : le regroupement familial. Il s'agit du droit, pour un étranger vivant en France de façon légale, de faire venir son conjoint ou ses enfants. Un décret octroyant ce droit, daté du 29 avril 1976, fut signé par le Premier ministre Jacques Chirac. Il fut suspendu pour une période de trois ans par son successeur à Matignon, Raymond Barre. Puis rétabli.

S'il passa presque inaperçu à l'époque et fut considéré comme naturel, ses effets n'ont guère tardé : une immigration massive, à flux tendus et continus, suscita dans la population, en banlieue des grandes métropoles notamment, des réflexes identitaires.

Venus pour l'essentiel du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne, les nouveaux arrivants étaient musulmans. Leur présence fut ressentie comme une intrusion agressive, surtout dans le sud de le France où, au début des années soixante, un million de Français établis en Algérie avaient étés contraints de s'exiler. «Ils nous ont jetés dehors, entendait-on dire, et maintenant ils nous envahissent».

Ce discours alimentera la rhétorique de Jean-Marie Le Pen. Le parti de ce tribun protestataire, le Front national, créé en 1973 avec parmi ses militants beaucoup de nostalgiques de l'Algérie française, obtint à compter des élections municipales de 1984 des scores de plus en plus élevés. Jusqu'alors, ils étaient dérisoires.

Une immigration de nature différente

On doit noter que la situation économique de la France consécutive aux deux chocs pétroliers de 1973 et 1979, avec une croissance en recul et une hausse du chômage, était singulièrement peu propice à un accueil aussi massif d'étrangers. Ils furent perçus, dans les classes populaires, comme des concurrents économiques.

Par le fait, dans les domaines où ils étaient recrutés, ils contribuaient à contenir les salaires. Le phénomène n'était du reste pas nouveau. Au lendemain de la guerre, les impératifs de la reconstruction du pays avaient provoqué un flux de Maghrébins à l'instigation du patronat pour travailler dans l'industrie lourde et les travaux publics. Leur intégration n'avait pas posé de problèmes majeurs, même lorsque les immigrés algériens devinrent les otages du FLN en lutte contre l'armée française. On choisissait pour les enfants des prénoms français, on les faisait souvent baptiser dans la foi catholique pour témoigner d'une volonté de se fondre dans la culture et les mœurs du pays. La conscience de jouir d'un niveau de vie bien supérieur à celui de la famille demeurée en Algérie, au Maroc ou en Tunisie primait sur l'inévitable douleur de l'exil. On

envoyait de l'argent au village. On continuera au long des années soixante, au cours desquelles une croissance soutenue incita le patronat à souscrire des contrats de travail en France, essentiellement avec des hommes. Au terme du contrat les travailleurs regagnaient leur pays.

Le regroupement familial donna lieu à une immigration de nature différente. On vint en France et on y amena épouses et enfants moins pour le travail - plus rare - que pour les droits sociaux et le droit du sol. Les droits sociaux - prestations aux chômeurs, couverture médicale, etc. - sont la règle pour tout étranger vivant légalement en France. Le droit du sol, institué par la Révolution, décrète français quiconque est né sur le territoire national. Pour obtenir ces avantages inappréciables et doter leurs enfants de la nationalité française, des Maghrébins et des Africains ont par millions investi d'abord les périphéries des métropoles, puis les villes moyennes. De plus en plus mal perçus par les autochtones, ils ont développé du ressentiment et se sont repliés dans un communautarisme qui les a isolés. D'ailleurs, pour aborder le sujet, le mot «intégration» supplanta «assimilation» dans les expertises et les commentaires des médias. Comme si l'assimilation, qui correspond à un mode historique d'absorption des minorités dans le vieux creuset d'un pays centralisateur, n'était plus de mise. Comme si, insensiblement, les autorités publiques consentaient à la fatalité d'un fractionnement du pays en entités culturellement peu ou pas compatibles.

La diabolisation du lepénisme est antérieure à la problématique de l'immigration

Sur ce terreau, et dans une situation économique de plus en plus dégradée, le Front national de Jean-Marie Le Pen prospéra mécaniquement, au point d'accéder au second tour du scrutin présidentiel de 2002. Il perturba une vie partisane jusqu'alors polarisée en duels opposant la droite et la gauche, qui se coalisèrent autour de Jacques Chirac pour lui assurer 80% des voix au second tour. Le Pen poursuivit une dénonciation de la politique d'immigration jugée dans les profondeurs du pays dangereuse pour la concorde civile, et il en récolta les dividendes électoraux. La diabolisation de son parti et de sa personne a entretenu un tabou irrationnel sur le sujet, ce qui creusa une fracture entre le peuple et les classes dirigeantes.